

lundi 17 septembre 2007

Des personnes et familles mal logées disent leur colère au Conseil de l'Europe

« On m'a demandé de faire une demande de logement, je l'ai faite, tout ce qu'on m'a demandé, je l'ai fait. Pour aller où ? Au cimetière ? Là on ne pourra pas me déloger. Tous les jours, on attend, on attend, on nous avait dit d'attendre septembre, septembre est passé, ils nous laissent sans nouvelles... Tous les jours, un jour de plus, on se ronge, on se ronge.... Où ça va aller ? »

Saisi par le Mouvement international ATD Quart Monde, d'une part, et la Fédération européenne des associations nationales de travail avec les sans-abri (FEANTSA), d'autre part, le Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe a décidé ce jour une audition publique pour les entendre ensemble afin de mieux comprendre les réclamations collectives qui leur étaient soumises par des personnes et familles en situation d'extrême pauvreté malmenées, déplacées, maintenues dans la précarité en matière de logement.

Ces personnes se sont mobilisées pour assister à cette audition afin de montrer leur détermination à se faire entendre par l'Europe, faute d'y réussir en France, pour que cessent ces situations d'attentes intolérables et jamais satisfaites, vécues par tellement d'autres. Par leur démarche, elles espèrent faire changer les choses pour tout le monde.

Bien sûr, des lois ont été votées, des dispositifs existent, c'est ce que répond le gouvernement français ; mais cela ne change pas la vie des personnes et familles en situation d'extrême pauvreté : elles survivent en dessous d'un plancher où, de fait, le droit au logement ne fonctionne plus. Toutes ces personnes s'estiment victimes de discrimination : elles ont plus de mal que toutes les autres pour rendre effectif leurs droits fondamentaux en particulier le droit au logement. Et toute leur vie familiale s'en trouve gravement perturbée ; la recherche d'emploi, l'accès aux soins, la citoyenneté sont compromis, de même que l'avenir de leurs enfants, car cette situation rend leur scolarité chaotique. Ca suffit !

Il manque pour l'instant les volontés politique et citoyenne déterminées à mettre en œuvre les lois votées. Parce que l'offre est insuffisante, ce sont toujours les mêmes demandeurs qui se trouvent non satisfaits. Et l'on comprend pourquoi : dans les opérations de démolition-reconstruction par exemple, pour 10 logements accessibles aux populations modestes détruits, on n'en reconstruit que 6 de même niveau de loyer. Qui se trouve exclu ?

ATD Quart Monde a été créé il y a 50 ans par les habitants d'un camp d'urgence pour sans abri. Nous avons contribué à gagner des droits pour tous, à la santé, au revenu vital... mais rien n'a changé pour le logement. C'est toujours le traitement par l'urgence et le provisoire. Aujourd'hui nous affirmons que cette situation n'est pas fatale, elle peut et doit cesser.

Ce que saura inventer la France, interpellée par les personnes en grande précarité, pourra ouvrir des voies pour d'autres pays, de la même manière que l'Ecosse a inspiré la loi sur le droit au logement opposable en France qu'il s'agit maintenant de faire appliquer. Mais tout reste à faire pour que, encore une fois, cette loi ne reste pas une promesse non tenue. Les personnes en précarité en ont assez d'attendre.